

Barrier Reverse Convertible Callable

Allianz, Commerzbank, Deutsche Bank, Muenchener Re

Coupon: 17.00%* p.a.

Barrière Continue: 52.50%* - Quanto CHF - Maturité: 11.08.2027

Le produit ne représente pas une participation dans un des placements collectifs de capitaux conformément aux articles 7 et suivants de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne nécessite donc pas d'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Par conséquent, les investisseurs dans ce produit ne peuvent pas bénéficier de la protection spécifique des investisseurs prévue par la LPCC. En outre, les investisseurs dans ce produit supportent le risque d'émetteur.

Ce document sera déposé auprès d'un organe de contrôle suisse conformément à l'article 45 de la loi fédérale sur les services financiers (ci-après LSFIn).

En souscription jusqu'au 28.07.2026 à 14:30

* L'information contenue ici est de nature purement indicative. L'émetteur/agent de calcul fixera les conditions juridiquement contraignantes du produit à la date de fixing initial.

Résumé*

Remarque aux Investisseurs	Ce résumé est une introduction aux conditions définitives (« Termsheet (conditions définitives) » ou « ce Document ») des instruments financiers référencés dans ce document (le « produit ») et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base. Toute décision d'investissement relative au produit ne doit pas être prise uniquement sur la base de ce résumé mais sur les informations contenues dans le Prospectus de Base et les présentes conditions définitives. Les investisseurs doivent en particulier lire la section « Facteurs de risque » du Prospectus de Base et la section « 3. Risques significatifs supportés par l'investisseur » du présent document. Toute responsabilité pour les informations contenues dans ce résumé est limitée aux cas où les informations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou incohérentes lorsqu'elles sont lues avec le Prospectus de Base et les autres parties ce document.
Emetteur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne Suisse (S&P AA/stable)
Classification SSPA	Optimisation de la performance – Barrier Reverse Convertible (1230) selon la Swiss Derivative Map émise par la Swiss Structured Products Association
Classification du produit en matière de durabilité	La sélection des sous-jacents est guidée principalement par des objectifs et critères financiers. Elle n'intègre aucune contrainte systématique en matière d'ESG. Par conséquent, ce produit ne convient donc pas aux investisseurs ayant des exigences particulières en termes d'investissements responsables.
Sous-jacents	Allianz, Commerzbank, Deutsche Bank, Muenchener Re
N° valeur / ISIN / Symbole SIX	159 065 907 / ISIN CH1590659079 / 1243BC
Coupon	17.00%* p.a. Il se compose de deux tranches : 0.08%* p.a. composante d'intérêts purs 16.92%* p.a. un gain en capital (prime d'option).
Type de la barrière	Continue, observation permanente.
Barrière	52.50%* du fixing initial
Monnaie de référence	CHF

Type de livraison	Physique
Date d'évaluation initiale	28.07.2026 (cours de clôture officiel du ou des sous-jacent(s) à la bourse de référence)
Date d'évaluation finale	28.07.2027 (cours de clôture officiel du ou des sous-jacent(s) à la bourse de référence)
Type d'offre	Offre publique en Suisse. Ce Produit est listé.
Type de cotation	La fixation des prix sur le marché secondaire est "dirty", i.e. l'intérêt couru est inclus dans le prix. Prix consultable sur Bloomberg et SIX Telekurs.

1. Description du produit

DÉTAILS DE L'ÉMISSION

N° valeur / ISIN / Symbole SIX	159 065 907 / ISIN CH1590659079 / 1243BC
Emetteur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne Suisse (S&P AA/stable)
Lead Manager, Agent de calcul, Agent payeur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Surveillance prudentielle	La BCV Lausanne, Suisse, est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).
Nominal	CHF 1 000
Nombre de valeurs émises	TBD Barrier Reverse Convertible Callable (avec clause d'augmentation et de réouverture)
Investissement minimum	CHF 1 000
Prix d'émission	100.00%
Monnaie de référence	CHF
Frais de distribution	Max. 0.50% du Nominal
Date d'évaluation initiale	28.07.2026 (cours de clôture officiel du ou des sous-jacent(s) à la bourse de référence)
Date de paiement	11.08.2026
Date d'évaluation finale	28.07.2027 (cours de clôture officiel du ou des sous-jacent(s) à la bourse de référence)
Date de remboursement	11.08.2027
Définition du produit	Le Barrier Reverse Convertible Callable est un produit structuré. Il verse de manière certaine un coupon pendant la durée de vie du produit (maturité ou date de rappel de ce dernier). Il incorpore un droit de rappel unilatéral en faveur de l'émetteur (« Callable ») qui revient à rembourser le produit de manière anticipée.
Classification SSPA	Optimisation de la performance – Barrier Reverse Convertible (1230) selon la Swiss Derivative Map émise par la Swiss Structured Products Association
Classification du produit en matière de durabilité	La sélection des sous-jacents est guidée principalement par des objectifs et critères financiers. Elle n'intègre aucune contrainte systématique en matière d'ESG. Par conséquent, ce produit ne convient donc pas aux investisseurs ayant des exigences particulières en termes d'investissements responsables.

SOUS-JACENT(S)

Nom	Code ISIN	Bourse de référence	Fixing initial (Si,0)	Barrière
Allianz SE	DE0008404005	Xetra	TBD	TBD
Commerzbank AG	DE000CBK1001	Xetra	TBD	TBD
Deutsche Bank AG	DE0005140008	Xetra	TBD	TBD
Muenchener Rueckversicherungs AG	DE0008430026	Xetra	TBD	TBD

CONDITIONS DU PRODUIT

Modifications imprévues ou non convenues	Toutes les modifications imprévues ou non convenues contractuellement des conditions du produit (par exemple en cas d'opérations en capital touchant les sous-jacents tels que des splits, des remboursements de la valeur nominale ou une conversion) seront communiquées à l'adresse internet www.bcv.ch/emission
Prix d'exercice (K)	100.00%* du fixing initial
Barrière (B)	52.50%* du fixing initial
Type de la barrière	Continue, observation permanente.
Coupon	17.00%* p.a. Il se compose de deux tranches : 0.08%* p.a. composante d'intérêts purs 16.92%* p.a. un gain en capital (prime d'option).
Fréquence de coupon	Mensuelle (1.4167%* par période)
Dates de paiement des coupons	Les paiements auront lieu aux dates suivantes : 11.09.2026* - 12.10.2026* - 11.11.2026* - 11.12.2026* - 11.01.2027* - 11.02.2027* - 11.03.2027* - 12.04.2027* - 11.05.2027* - 11.06.2027* - 12.07.2027* - 11.08.2027
Méthode de calcul du coupon	30/360, Modified following, non ajusté
Remboursement anticipé	Le remboursement anticipé est le droit (mais pas l'obligation) de l'émetteur de rembourser le produit avant son terme, à des dates bien précises. S'il fait usage de ce droit unilatéral, le produit est alors remboursé à 100%, montant auquel s'ajoute le coupon de la période. Par contre, aucun coupon ultérieur ne sera ensuite versé.
Dates de choix du remboursement anticipé	28.10.2026* - 30.11.2026* - 28.12.2026* - 28.01.2027* - 26.02.2027* - 29.03.2027* - 28.04.2027* - 28.05.2027* - 28.06.2027*
Dates de remboursement anticipé	11.11.2026* - 11.12.2026* - 11.01.2027* - 11.02.2027* - 11.03.2027* - 12.04.2027* - 11.05.2027* - 11.06.2027* - 12.07.2027*
Remboursement	11.08.2027 1. Si aucun des sous-jacents ne touche ni ne franchit sa barrière (B) entre la date de fixing initial et la date de fixing final, le montant remboursé par Barrier Reverse Convertible Callable s'élèvera au nominal à 100%. 2. Si le cours d'un des sous-jacents touche ou franchit la barrière entre les dates de fixing initial et final, chaque Barrier Reverse Convertible Callable sera remboursé comme suit : 1. Si le fixing final de tous les sous-jacents est supérieur à leur prix d'exercice ($K \times S_{i,0}$), le montant remboursé par Barrier Reverse Convertible Callable s'élèvera au nominal à 100%. 2. Si le fixing final d'un des sous-jacents est inférieur ou égal au prix d'exercice ($K \times S_{i,0}$), l'investisseur devra prendre livraison du ratio du sous-jacent le moins performant (1) par Barrier Reverse Convertible Callable en s'acquittant de tout impôt et/ou taxes liés à cette livraison (c.f. section Fiscalité). Les fractions seront remboursées en espèces. (1) Nombre de titres = $1\,000 \text{ CHF} / (K_i \times \text{Taux de change})$ avec K_i = Prix d'exercice du titre le moins performant Le titre le moins performant est défini par : $\text{Min}_i \left(\frac{S_{i,T}}{S_{i,0}} \right)$ $S_{i,T}$ = Cours du sous-jacent (i) à la Date de Fixing final ($t = T$) $S_{i,0}$ = Cours du sous-jacent (i) à la Date du Fixing Initial ($t = 0$) Les rompus seront payés en espèce dans la monnaie de référence du produit. Le taux de change à appliquer sera déterminé par l'agent de calcul lors de l'évaluation finale du produit.

MARCHÉ SECONDAIRE, COTATION, CLEARING

Cotation, segment de marché	Sera demandée au marché principal de SIX Swiss Exchange et maintenue jusqu'à la clôture de la date d'évaluation finale (actuellement 28.07.2027 à 17h15).
Marché secondaire	La fixation des prix sur le marché secondaire est "dirty", i.e. l'intérêt couru est inclus dans le prix. Prix consultable sur Bloomberg et SIX Telekurs.
Clearing	SIX SIS AG
Matérialisation	La Valeur est constituée sous forme de droit-valeur inscrit dans le système de virement de SIX SIS SA. Elle n'est ainsi pas matérialisée et toute impression et livraison de titres individuels sont exclues.

FISCALITÉ

Informations générales	Les informations ci-dessous résument les principales conséquences fiscales suisses relatives à la négociation du produit et ne doivent nullement être interprétées comme des conseils fiscaux. Le présent récapitulatif ne fournit qu'un aperçu général et n'a pas pour objet de couvrir toutes les conséquences fiscales suisses relatives à l'achat, la détention, la vente ou le remboursement des produits. Il ne tient notamment pas compte du contexte spécifique à un investisseur particulier. Les lois ou la réglementation fiscales, ainsi que la pratique des autorités fiscales suisses (ou leur interprétation) peuvent faire l'objet de modifications, parfois avec un effet rétroactif. Le présent récapitulatif est basé sur les lois, réglementations et pratiques appliquées en Suisse, et en vigueur au début de la période de souscription ou à la date de fixing initial. Il est important de noter que le produit peut être soumis à d'autres impôts, taxes ou timbres étrangers qui sont à la charge de l'investisseur. Ainsi tous les paiements ou livraison de sous-jacent effectué dans le cadre du produit sont versés après déduction de tout impôt, taxes et divers timbres étrangers. Dans tous les cas, il appartient à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseiller fiscal pour un examen spécifique de son profil préalablement à toute opération.
Suisse	Ce produit est considéré comme transparent. Concernant les produits en devise étrangère, on retiendra que les cours quotidiens appliqués pour la conversion peuvent constituer un élément déterminant. Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en Suisse qui détiennent ces titres dans leur fortune privée, la composante d'intérêts est soumise à l'impôt anticipé et constitue un revenu imposable. Tout paiement de coupon ou de gain découlant de la partie "Option" constitue un gain en capital non imposable pour ces personnes. Les transactions sur le marché secondaire ne sont pas soumises au droit de timbre de négociation fédéral.
Taux négatifs	En matière d'intérêts négatifs, le principe de base est que ces derniers ne représentent, ni des intérêts passifs selon l'art. 33 de la LIFD, ni des charges déductibles, mais un dédommagement qui est dû en fonction des conditions particulières du marché. Vu qu'il n'y a pas de relation de dette, ce dédommagement n'est pas un intérêt passif déductible et, de ce fait, ne peut pas être compensé avec des intérêts actifs pour la détermination du revenu imposable et de la retenue d'un éventuel impôt anticipé.

INFORMATIONS JURIDIQUES

For, droit applicable	Lausanne, droit suisse
Documentation indicative du Produit	Le présent document, le termsheet indicatif, contient les conditions définitives indicatives et non contraignantes du produit. Le termsheet indicatif contient les termes et conditions indicatifs susceptibles d'être modifiés. Le termsheet (conditions définitives) est mis à disposition lors du fixing initial.

Le termsheet indicatif ainsi que le prospectus de base pour l'émission des titres, rédigés en anglais et avec leurs modifications successives éventuelles (« prospectus de base »), constituent la documentation indicative et non contraignante pour ce produit (« Documentation indicative du produit ») et, par conséquent, le termsheet indicatif doit toujours être lu avec le prospectus de base et tout supplément à celui-ci. Les termes utilisés dans le termsheet indicatif, mais qui n'y sont pas définis, ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus de base.

La documentation indicative du produit peut être obtenue gratuitement auprès de la BCV - 276-1598, CP 300, 1001 Lausanne, Suisse, ou via e-mail (structures@bcv.ch). La documentation indicative du produit est également disponible sur le site www.bcv.ch/emissions. Les avis relatifs à ce produit sont valablement émis par la publication telle que décrite dans le prospectus de base. Par ailleurs, tout changement des conditions du présent produit est publié sur www.bcv.ch/emissions.

Lors du remplacement du prospectus de base par une nouvelle version, le termsheet indicatif doit être lu conjointement avec la dernière version valide du prospectus de base (chacune, « dernière version du prospectus de base ») qui a succédé soit (i) au prospectus de base, soit (ii) si une ou plusieurs versions successives du prospectus de base ont déjà été publiées, à la plus récente version du prospectus de base publiée, et l'expression « documentation indicative du produit » doit être interprétée en conséquence.

L'émetteur consent à l'utilisation du prospectus de base (y compris la dernière version du prospectus de base) conjointement avec le termsheet indicatif correspondant, en lien avec une offre publique des produits par tout intermédiaire financier autorisé à faire de telles offres.

2. Perspectives de gains et de pertes

Prévision de marché

Le produit s'adresse aux investisseurs partageant la vue de marché suivante:

- Une stagnation ou une légère hausse du ou des sous-jacent(s)
- Que la valeur du ou des sous-jacent(s), durant la vie du produit, ne sera pas inférieure ou égale au niveau de la barrière

Profit potentiel

Le profit potentiel est limité au paiement du ou des coupon(s).

Perte potentielle

La perte potentielle est équivalente à un investissement direct sur le marché des actions.

En cas de remboursement anticipé, vous perdez le droit de recevoir les coupons ultérieurs.

Scénarios

Performance du sous-jacent le moins performant	Remboursement du capital	
	En espèces	Contre-valeur en titres et en espèces
25%	CHF 1 000.00	
10%	CHF 1 000.00	
0%	CHF 1 000.00	
-43%	CHF 1 000.00	
-47.50%		CHF 525.00
-67.50%		CHF 325.00

Les scénarios de remboursement ci-dessus s'appliquent à l'échéance si la barrière n'a pas été touchée ou franchie pendant la durée de vie du produit.

3. Risques significatifs supportés par l'investisseur

Tolérance au risque

La valeur d'un Barrier Reverse Convertible Callable à l'expiration peut être inférieure au prix d'achat.

Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les investisseurs. L'investisseur est notamment invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque et à se renseigner sur les risques inhérents, notamment en consultant la brochure SwissBanking «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers»

(disponible dans les locaux de la BCV ou sur son site internet : www.bcv.ch/static/pdf/fr/risques_particuliers.pdf) avant toute opération.

Risque d'émetteur	L'investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'émetteur, qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital investi. La conservation de la valeur de l'instrument de placement ne dépend pas uniquement de l'évolution du/des sous-jacent(s), mais également de la solvabilité de l'émetteur, laquelle peut changer pendant la durée de vie du produit structuré. Le rating de l'émetteur indiqué dans ce document est conforme à la situation au moment de l'émission et peut changer en cours de vie du produit.
Risque de change	L'investisseur dont la devise de référence n'est pas la monnaie de base du produit doit être conscient des risques relatifs aux taux de change.
Risque de marché	L'investisseur est exposé aux risques d'ajustement du sous-jacent, d'inconvertibilité, et de situations de marché extraordinaires ou d'urgence, telle que la suspension de la cotation du sous-jacent, une restriction du négoce, ou une autre mesure restreignant matériellement la négociabilité du sous-jacent. L'investisseur est soumis aux spécifications légales ou contractuelles des marchés sur lesquels le sous-jacent est traité ainsi que celles prévues par l'émetteur ou auxquelles celui-ci est soumis. La survenance de tels événements de marché peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document.
Liquidité de marché	Dans des conditions spéciales de marché, quand l'émetteur n'est pas en mesure de réaliser des transactions couvertes, ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée afin de limiter les risques économiques de l'émetteur.

Informations importantes

Indications générales	Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future. Ce document est informatif; il n'est pas une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers, une offre, une invitation ou une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. L'émetteur n'a pas l'obligation d'acquérir ce(s) sous-jacent(s).
Période de souscription	Durant la période de souscription, les conditions sont indicatives et susceptibles d'être modifiées; l'émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit.
Conflit d'intérêt	En sus des frais de distribution, la BCV ou une entité de son groupe (ci-après : le « Groupe BCV ») peut, dans le cadre de cette émission ou du produit percevoir de la part de tiers une rémunération unique ou récurrente. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. Le Groupe BCV peut détenir des intérêts ou des positions en rapport avec les composantes de ce produit, respectivement en acquérir ou en disposer.
Restrictions de vente	La diffusion de ce document et/ou la vente de ce produit peuvent être sujettes à des restrictions (par ex. US, US persons, UK, UE, Guernsey) ; elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable.
Date de publication	21.07.2026

Contacts

Equipe de vente	Equipe de vente produits structurés / Division Asset Management et Trading BCV
Téléphone	021 212 42 00
	Nous attirons votre attention sur le fait que les communications sur ce numéro peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure
Fax	021 212 13 61
Internet / mail	www.bcv.ch/invest / structures@bcv.ch
Courrier	BCV / 276 - 1598 / CP 300 / 1001 Lausanne